



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2023-105

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations / Direction

82-2023-09-27-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. MEHENNI pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDETSPP 82 (3 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

82-2023-09-25-00005 - 20230925-délégation de signature Mme CANUT horaires (1 page)

Page 7

82-2023-09-25-00006 - délégation de signature Mme CANUT TIG (1 page)

Page 9

82-2023-09-06-00011 - liste membres CSA spécial SPIP 82 32 (2 pages)

Page 11

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
populations

82-2023-09-27-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
MEHENNI pour l'exercice des missions générales
et techniques de la DDETSPP 82



A.P. n° 82-2023-09-27-00001

**Arrêté portant subdélégation de signature de M. Mohamed MEHENNI
pour l'exercice des missions générales et techniques de la
direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
de Tarn-et-Garonne**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, désignant Madame Nathalie AUGADE en qualité de directrice départementale adjointe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 82-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 82-2021-04-01-00007 du 1^{er} avril 2021 portant nomination des agents à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

VU le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Monsieur Vincent ROBERTI en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté ministériel du 8 juin 2023 portant nomination dans les directions départementales interministérielles et désignant Mohamed MEHENNI en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral n° 82-2023-06-13-00003 du 13/06/2023 portant délégation de signature à Monsieur Mohamed MEHENNI, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 82-2023-06-13-00004 du 13/06/2023 portant délégation de signature d'ordonnancement secondaire à Monsieur Mohamed MEHENNI, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2023 portant nomination de Mme Fanny RALAMBO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

ARRETE :

ARRETE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, subdélégation de signature est donnée par Monsieur Mohamed MEHENNI, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne (DDETSPP) à Madame Fanny RALAMBO et à Madame Nathalie AUGADE, directrices départementales adjointes pour l'ensemble des attributions de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations dans la limite de la délégation de signature susvisée, qu'il a lui-même reçue de Monsieur Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Mohamed MEHENNI, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, aux agents dont les noms suivent dans la limite de la délégation de signature susvisée qu'il a lui-même reçue de Monsieur Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne :

Direction

- Mesdames Ibtisem MECIFI-SAHLI et Thérèse WATTEAU-MERLIN pour saisir et valider les formulaires dans l'application CHORUS.
- Madame Florence BOYER pour l'engagement et la liquidation des dépenses effectuées au moyen de cartes achats pour le fonctionnement courant et les marchés de fournitures tels que définis sur le programme 206.
- Mme Christèle BIDON pour l'engagement et la liquidation des dépenses effectuées au moyen de cartes achats et dans la limite de 1000€ par transaction, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes achat établis entre l'Etat et un prestataire pour les achats courant sur le programme 354-05.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

- Madame Brigitte LAMOURI, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, pour les actes et correspondances listés à l'article 1 § 4 de la délégation de signature préfectorale susvisée.

Pôle Insertion

- Madame Elodie LEBLANC, cheffe du service intégration et solidarité, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Madame Marilyne RIQUIER, adjointe à la cheffe de service, pour les actes et documents listés à l'article 1 § 1.1 de la délégation de signature préfectorale susvisée.
- Madame Florence JIMENEZ, cheffe du service Logement, emploi, politique de la ville et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Madame Chantal POURADIER-DUTEIL, adjointe à la cheffe de service, pour les actes et documents listés à l'article 1 § 1.2 de la délégation de signature préfectorale susvisée.

Pôle Travail

- Monsieur Maxime FOURNIER, chef du service travail pour les actes et documents listés à l'article 1 § 2 de la délégation de signature préfectorale susvisée.

Pôle Protection des populations

- Madame Aurélie DE SAN MATEO, cheffe du service santé et protection animales et environnement et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à Monsieur Laurent MONTAUT, chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour les actes et documents listés à l'article 1 § 3.1 de la délégation de signature préfectorale susvisée et les actes financiers du budget opérationnel du programme 206 s'y rapportant.
- M. Laurent MONTAUT, chef du service sécurité sanitaire des aliments et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Madame Aurélie DE SAN MATEO, cheffe du service santé et protection animales et environnement, pour les actes et documents listés à l'article 1 § 3.2 de la délégation de signature préfectorale susvisée et les actes financiers du budget opérationnel du programme 206 s'y rapportant.
- Mme Aurélie CHEMIN, cheffe du service concurrence, consommation, répression des fraudes et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Madame Virginie SERIEYS, adjointe à la cheffe de service, pour les actes et documents listés à l'article 1 § 3.3 de la délégation de signature préfectorale susvisée et les actes financiers du budget opérationnel du programme 134 s'y rapportant.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 82-2023-07-17-00001 du 17/07/2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne.

Article 5

Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, mesdames et messieurs les chefs de service, chargés de missions et agents ci-dessus désignés de la direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 27/09/2023

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations,

Mohamed MEHENNI



Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2023-09-25-00005

20230925-délégation de signature Mme CANUT
horaires



www.justice.gouv.fr

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

**SERVICES PÉNITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION
DE TARN ET GARONNE ET DU GERS**

Téléphone : 05.63.21.01.70.

Télécopie : 05.63.21.01.80.

Montauban, le 25 septembre 2023

Madame la Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires
d'Insertion et de Probation de Tarn et Garonne et du Gers

Je soussignée, MEUNIER Véronique, Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Tarn et Garonne et du Gers, donne délégation de signature à Madame CANUT Pauline, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, pour signer les modifications horaires dans le cadre de l'article 712-8.

Emargement Mme CANUT Pauline

MEUNIER Véronique

Directrice du SPIP

S.P.I.P. Du Tarn- et-Garonne /Gers
8 rue des Primeurs
CS 50842
82008 MONTAUBAN

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2023-09-25-00006

délégation de signature Mme CANUT TIG

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

SERVICES PÉNITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION
DE TARN ET GARONNE ET DU GERS

Téléphone : 05.63.21.01.70.
Télécopie : 05.63.21.01.80.

Montauban, le 25 septembre 2023

Madame la Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires
d'Insertion et de Probation de Tarn et Garonne et du Gers

Je soussignée, MEUNIER Véronique, Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Tarn et Garonne et du Gers, donne délégation de signature à Madame CANUT Pauline, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, pour signer les affectations TIG.

Emargement Mme CANUT Pauline



MEUNIER Véronique

Directrice du SPIP



Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2023-09-06-00011

liste membres CSA spécial SPIP 82 32

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 06 septembre 2023 fixant la liste des membres du comité social d'administration spécial des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers

La directrice des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1er

Sont désignés comme représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du directeur du SPIP :

- Madame MEUNIER Véronique, Directrice Fonctionnelle des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers
- Madame Céline MAUDRY directrice Adjoint des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers, suppléante
- Monsieur LIEGEOIS Laurent, responsable administratif et financier des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers

- Madame BONNARDOT Nadine, Adjoint Administratif des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers, suppléante

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers est fixée comme suit :

| Organisations syndicales | Représentants titulaires | Représentants suppléants |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| CGT | Mélanie COUMONT | Jalila BOUANINI |
| CGT | Emma MARTINEZ | |
| CGT | Emmanuel DUBINGER | |

Article 2

Le directeur des SPIP de Tarn et Garonne et du Gers est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Tarn et Garonne et du Gers.

Fait à Montauban le 06/09/2023

MEUNIER Véronique

